

LE CONCEPT DE PUISSANCE EST-IL ANACHRONIQUE ?

Décrié, présenté comme agressif voire obsolète, le concept de puissance, fondement de la théorie des relations internationales, semble condamné à disparaître dans l'hypothèse la plus pessimiste, ou à figurer en bonne place dans le musée des idées.

Comment ne pas observer en effet que ce mot a quasi disparu en France des discours officiels des gouvernements récents ?

Il semble opportun de tenter de démontrer la pertinence sémantique générale du concept de puissance dans la sphère des relations internationales ainsi que sa légitimité particulière pour la France.

Il convient en premier lieu de planter le décor des débats qui secouent le monde des relations internationales depuis la naissance de la discipline en 1919. Il sera alors plus facile de faire le point sur la pensée américaine actuelle avant de revenir en France pour comprendre le caractère ambigu de l'approche qui prévaut depuis trois décennies. On pourra enfin redécouvrir, débarrassé de ses scories, le sens fondamental et positif de ce concept et redonner ainsi une légitimité à une stratégie d'influence française.

Le débat entre idéalisme et réalisme.

Pour comprendre le concept de puissance, il est intéressant de retracer les grandes évolutions des relations internationales.

Il ne s'agit cependant pas de faire l'exégèse des différentes écoles et des auteurs des relations internationales. Pour cela les manuels abondent.

Une analyse schématique révèle un débat entre deux grandes écoles "réaliste" et "idéaliste".

La première appréhende la société internationale en termes de rapport de forces entre les Etats. Son analyse s'inspire de Hobbes et de Machiavel. Les réalistes ont longtemps admis l'exercice de la guerre dans les rapports entre les Etats et considèrent que le système international est marqué par la recherche d'un équilibre à l'image du concert européen organisé par le Congrès de Vienne en 1815. Après la Seconde Guerre mondiale, la notion d'équilibre s'étend à toute la planète.

Selon les tenants de cette approche, la puissance est le facteur qui ordonne le système mondial.

Les représentants les plus connus de cette école sont Morgenthau et Aron.

La seconde souligne que l'idéal d'une paix perpétuelle est un objectif absolu et s'appuie sur le droit considéré comme régulateur de la violence non seulement entre les individus mais également entre les Etats.

Sa conception repose sur les descriptions proposées par les philosophes : Grotius, fondateur du droit international mais également Leibniz, Bentham et Kant. Pour supprimer la guerre, les idéalistes imaginent des processus de coopération internationale.

Ils emploient le terme de société internationale et développent le thème de la solidarité entre les Etats. A la fin de la Première Guerre mondiale, ils dénoncent le système de l'équilibre des puissances incapable, selon eux, de garantir la paix et tentent de mettre en place la Société des Nations, puis après l'échec de celle-ci, en 1945, une nouvelle forme de gouvernement des hommes dont l'Organisation des Nations unies constitue l'embryon.

L'opposition entre ces deux visions des relations internationales a été renouvelée au cours des années soixante-dix et quatre-vingt avec ceux qu'on a appelé les néoréalistes et les néo-idéalistes. Les derniers imposent, en particulier en Europe, peu à peu leur vue dans les analyses postérieures à la décennie soixante avec trois types d'argumentations :

- ◆ les analyses quantitativistes qui tentent de transformer la discipline des relations internationales en véritable science avec ses lois et ses hypothèses ;
- ◆ l'approche *behavioriste* qui a mis l'accent sur les études de comportement avec la sociologie des organisations, la psychologie qui mettent en évidence les motivations humaines et non abstraites des acteurs des relations internationales. Keohane, Allison, Jervis et Nye constituent les représentants les plus emblématiques de ces courants ;

- ◆ enfin, le constat de l'essor des organisations non gouvernementales, des firmes internationales et l'érosion des structures d'autorité traditionnelles, qui amène des auteurs comme Strange¹ et Rosenau² à considérer que le monde est entré dans un univers sans frontières, caractérisé par le transnational, la disparition de l'Etat et la remise en cause de la puissance.

Entre ces deux écoles, occupant des positions intermédiaires, de nombreux auteurs ont réfléchi sur la possibilité de juxtaposition des deux théories. Dans les années soixante-dix, l'école anglaise considère ainsi que les rivalités de puissance n'excluent pas l'existence d'institutions communes et que l'ordre international peut reposer sur cinq termes : l'équilibre de la puissance, le droit international, la diplomatie, la guerre et le concert des grandes puissances.

La situation actuelle de la pensée des relations internationales en France et aux Etats-Unis.

En France, tous les ouvrages publiés au cours de la décennie quatre-vingt-dix considèrent que la fin de la guerre froide a sonné le glas du paradigme de la puissance de l'Etat et de l'intérêt national.

De manière significative, les essais de Strange et Rosenau ont rencontré, en France, un accueil beaucoup plus favorable qu'aux Etats-Unis.

En témoigne le travail collectif rédigé en 1998 par trois générations de spécialistes français des relations internationales, sous la direction de Marie-Claude Smouts³. Le professeur Bertrand Badie, spécialiste des relations internationales, y invoque ainsi un nouvel ordre mondial situé dans l'au-delà de la souveraineté et de l'Etat-nation. L'organisation étatique est dorénavant placée au service de la communauté humaine mondiale⁴.

¹ Susan Strange, *States and Markets*, Londres, Pinter Publishers, 1988.

² James N. Rosenau, *Along the Domestic – Foreign Frontier : exploring Governance in a Turbulent World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

³ *Les nouvelles relations internationales – Pratiques et théories*, sous la direction de Marie-Claude Smouts, Presses de Sciences Po, 1998.

⁴ Op. cit., p.50-55.

Certes anecdotique mais très révélatrice, apparaît à cet égard la traduction de "power" par pouvoir, effectuée par l'hebdomadaire anglo-saxon *Newsweek* dans son édition spéciale de janvier 2004.

Il semble ainsi que la faiblesse générale de l'affichage français résulte d'une sorte d'inhibition d'origine culturelle qui la conduit, sous prétexte de vocation universelle, à refuser à assumer tout égoïsme national.

Aux Etats-Unis en revanche, l'influence de l'approche néo réaliste est restée très prégnante.

Ce qui frappe d'abord l'observateur européen, c'est la profusion des études outre-Atlantique qui tournent sans tabou autour de la stratégie de puissance des Etats-Unis. *Newsweek* dans l'édition citée ci-dessus "qui détient le pouvoir ?" en fournit une illustration. Elle propose un classement des dix premiers Etats du monde en combinant non seulement argent et armement mais également influence diplomatique et culturelle. Il est rassurant de constater que la France figure en troisième place après les Etats-Unis et l'Allemagne, ce qui constitue la meilleure réponse à certains contempteurs modernes de son déclin.

Même si l'énonciation des intérêts nationaux américains ne fait pas l'unanimité, le consensus paraît se faire, aux Etats-Unis sur une stratégie qui consiste à prévenir la constitution ou la reconstitution d'une puissance qui se poserait en concurrent immédiat des Etats-Unis.

L'influence des écrits⁵ de Kenneth Waltz, Zbigniew Brzezinski et Henri Kissinger est très perceptible dans les discours et les écrits des présidents des Etats-Unis et celui de leurs secrétaires à la défense et d'Etat. Elle s'est affirmée sans discontinuité dans les documents de stratégie nationale au cours de la décennie quatre-vingt-dix et a pris une dimension très hégémonique avec le dernier rapport sur la stratégie de sécurité nationale présenté au Congrès en septembre 2002 par le président George W. Bush⁶.

⁵ Deux essais défendent en particulier cette approche : *Diplomatie* d'Henri Kissinger publié en 1996 et *Le grand échiquier. L'Amérique et le reste du monde* de Zbigniew Brzezinski de 1997.

⁶ Voir en ce sens le rapport de l'assemblée de l'Union européenne sur la stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis et ses conséquences pour l'Europe de la défense, document A/1824 du 4 juin 2003.

Pourquoi réhabiliter le concept ?

Confronté à un environnement géopolitique difficile à comprendre et incertain au sein duquel règne l'unique pôle de puissance que sont les Etats-Unis, un Etat comme la France peut-il se passer d'une pensée stratégique ? Cela n'apparaît pas raisonnable si on veut s'adapter à la nouvelle donne. Les concepts d'Etat et de puissance méritent donc d'être réhabilités.

En ce qui concerne l'Etat, l'essai récent d'un spécialiste français des relations internationales, Samy Cohen, permet de réfuter la thèse de l'obsolescence de l'Etat. Après avoir passé en revue tous les facteurs transnationaux qui contribuent à ce phénomène, il conclut que "l'approche transnationaliste ignore la complexité des choses". "La thèse de l'érosion de l'Etat donne la priorité à l'économie sur le politique, à la société civile sur les dirigeants et au transnational sur l'interétatique", observe-t-il. Or il serait très regrettable, en raison de l'intérêt porté aux acteurs du "bas", de négliger le rôle des acteurs du "haut"⁷.

Trois raisons permettent d'éclairer la pertinence d'une redécouverte du concept de puissance.

Tout d'abord, c'est un terme forgé par cinq cents ans d'histoire propre à la culture française. En effet, la langue française distingue "puissance" et "pouvoir" alors que les langues anglaises et allemande emploie une seule notion : "power" et "Macht".

L'étymologie permet d'appréhender les termes français. Ils dérivent de l'adjectif latin *potis* auquel se rattachent d'une part *potestas* "puissance", "pouvoir politique" et d'autre part le verbe *posse*, "pouvoir".

Provenant du mot d'origine latine *potere*, le mot "pouvoir" apparaît dès le IX^{ème} siècle; le "v" intervocalique étant analogique d'avoir, devoir⁸.

Il donne également le terme "potentiel".

Le mot "puissance" apparaît en français au XII^{ème} siècle et est dérivé du latin vulgaire *possiente*, représenté en ancien

français par *poissant* et croisé ensuite avec *je puis*. Il est associé à la notion d'Etat souverain.

L'analyse étymologique conduit donc à distinguer les trois concepts fondamentaux de pouvoir, de potentiel et de puissance.

Il est important d'ordonner ces trois termes. Pour cela, il convient de rappeler le principe de base de la sociologie des organisations humaines : toute organisation atteint ses objectifs en mettant en jeu des ressources. Il en est ainsi des Etats. Dans ce cadre, même si "pouvoir" est un concept global aux multiples définitions philosophique, politique, économique, sociale et morale, on peut se contenter de la définition suivante : le pouvoir d'un Etat, c'est sa capacité de mobiliser des ressources en interne.

En ce qui concerne le concept de potentiel utilisé dans le champ d'investigation qui nous intéresse, il s'agit de l'ensemble des résultats qui sont susceptibles d'être atteints par l'Etat qui met en œuvre les ressources dont il dispose.

Le troisième concept est traduit de manière classique par la "capacité d'action [d'un état] dans les relations internationales"⁹. Si l'on se rapporte à la notion de ressources développée pour les deux autres termes, on est amené à proposer une définition plus précise que l'on peut formuler de la manière suivante : la puissance représente le passage à l'acte, c'est-à-dire la mobilisation effective des ressources face à un choix objectif.

D'autres arguments militent également pour cette réhabilitation.

C'est d'abord la multiplication des crises sur de nombreux théâtres, conjuguée à la faiblesse des instruments de régulation de la vie internationale. Malgré la mondialisation, la puissance demeure donc un ressort essentiel des relations internationales.

C'est ensuite, comme cela a été souligné précédemment, la vigueur du concept outre-Atlantique qui montre qu'il peut constituer une arme. Le réfuter trop rapidement contribue à renforcer la réputation de faiblesse des pays de la "vieille Europe" largement soulignée par

⁷ Samy Cohen, *La résistance des Etats, les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Le Seuil, octobre 2003, p. 18.

⁸ Dictionnaire étymologique Robert.

⁹ Maxime Lefebvre, *Le jeu du droit et de la puissance*, Presses Universitaires de France, 2000, p. 34.

le récent essai très polémique de Robert Kagan¹⁰.

En outre, alors que l'origine du terme "hyperpuissance" est française¹¹, il serait décevant que la réflexion politique et diplomatique française récuse le substantif qui en est le fondement.

Toute approche de la puissance doit cependant répondre à la question essentielle de la modélisation de son équation.

L'hebdomadaire *Newsweek* a le mérite de proposer une grille de lecture pour cette modélisation mais le choix des critères¹² semble relever plus d'un catalogue à la Prévert que d'une véritable analyse géopolitique.

Isolément considérés, le territoire, l'accès à la mer, la démographie, le produit intérieur brut ne sont plus des critères décisifs. L'importance de la puissance militaire doit être étudiée à la lumière du potentiel économique. Enfin, des facteurs moraux et historiques confèrent à certains pays une vocation mondiale.

La puissance possède, par ailleurs, trois caractéristiques.

Elle possède d'abord un caractère tangible : les Etats-Unis dominent aujourd'hui dans le domaine des armements conventionnels. Aucun état n'égale la capacité de projection de ses forces militaires qui leur donne la possibilité d'intervenir sur tous les continents en moins de sept jours.

Elle est ensuite "fongible". La supériorité économique américaine finance un effort de recherche et de développement militaire dont les conséquences se traduisent par un enrichissement global de la société.

Elle est enfin difficilement évitable. Comme le souligne Lefebvre, "le souci persistant des petits Etats de se protéger contre l'hégémonie des grands apporte la

preuve *a contrario* que le phénomène de puissance n'a pas disparu"¹³. Au sein même des Etats européens, les discussions actuelles autour des processus de décision attestent du bien fondé de cette observation.

Comment légitimer la stratégie française de recherche de puissance ?

Une fois redécouverte la richesse du mot puissance, il importe de justifier la recherche par la France d'une stratégie de puissance nationale. Trois arguments s'imposent.

Par son histoire tout d'abord, la France est la seule nation pouvant s'affirmer en rival et concurrent des Etats-Unis dans le rôle de première démocratie et de guide philosophique des valeurs. L'illustration incontestable de la volonté française réside dans le maintien du deuxième réseau diplomatique mondial. La recherche d'un surcroît de puissance et d'influence est un objectif exigeant dont la portée n'a pas été suffisamment évaluée par le passé. Il faut préférer aujourd'hui la recherche d'une plus grande efficacité des représentations françaises à l'étranger plutôt que de vouloir réduire leur nombre et les postes occupés.

La deuxième source de légitimité est de traduire clairement aux yeux du monde arabe et musulman la vision multipolaire du monde par les Occidentaux, prolongement renouvelé d'une politique arabe de plusieurs siècles. Lorsqu'elle est confortée par une politique étrangère cohérente, la vision française se révèle d'une richesse et d'une pertinence souvent soulignées par les gouvernements de ces pays.

Enfin, la vision française de "l'Europe puissance" constitue véritablement le seul paradigme d'avenir pour la construction européenne. En effet, d'une part, il rend possible la définition d'un intérêt commun, seul apte à dessiner la communauté de destin qu'Edgar Morin appelle de ses vœux¹⁴. D'autre part, elle donne corps à la seule organisation internationale capable de contrebalancer ou de nuancer la vision unipolaire américaine.

¹⁰ Robert Kagan, *La puissance et la faiblesse*, Plon, 2003.

¹¹ Hubert Védrine, *Face à l'hyperpuissance*, Fayard, 2003.

¹² Les 22 catégories retenues par l'hebdomadaire sont : les dépenses militaires, le nombre de têtes nucléaires, les exportations d'armes, le produit intérieur brut, la compétitivité, les exportations, les réserves pétrolières, les réserves d'eau douce, les exportations agricoles, le nombre de prix Nobel scientifiques, de dépôts de brevets, d'utilisateurs d'internet, d'ordinateurs individuels, l'aide au développement, l'appartenance au Conseil de sécurité de l'ONU, le logement (nombre de personnes par pièce), le nombre d'étudiants, la vente des tickets de cinéma, les investissements dans le cinéma, le nombre de films à succès produits et le nombre des traités environnementaux.

¹³ Maxime Lefebvre, op. cit., p. 33.

¹⁴ Edgar Morin, *Penser l'Europe*, Gallimard, 1997, p.167.

En ce sens, récuser ce concept, c'est renoncer à une stratégie d'équilibre, seule réponse adaptée aux ambitions d'hégémonie américaine.

En conclusion, la remise en cause du concept de puissance s'inscrit dans un processus de critique de la place de l'Etat. L'absence d'objectifs déclarés et l'universalisme voulu des intérêts français bride toute expression nationale d'intérêts stratégiques. D'autres nations n'ont cependant pas la même pudeur.

Cette discrétion et ces positions sont pourtant contredits par la réalité géopolitique mondiale. La France doit donc affirmer une stratégie de puissance tempérée par les principes et les valeurs fondatrices de son histoire. Il lui reste pour cela à trouver son Zbigniew Brzezinski.